

AUTORITES CONTRACTANTES, ENVOYEZ-NOUS VOS ANNONCES SUR LES
MARCHES PUBLICS A : soumiguindo@gmail.com

LA PUBLICATION EST GRATUITE !

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE APPELEZ AUX

76 37 98 86 OU 20 29 40 12

GRATUIT



Autorité de Régulation
des Marchés Publics et
des Délégations de
Service Public

Le BULLETIN

DES MARCHES PUBLICS



N°62

Du Lundi
7 Août
2017

SOMMAIRE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.....P. 2-9

OFFICE DU NIGER.....P. 10-18

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.....P. 19-21

COMMUNE URBAINE DE GAO.....P. 22-23

OFFICE DU NIGER.....P. 24-27

DECISION DU CRD.....P. 28-31

CONSULTEZ AUSSI LE BULLETIN SUR LES MARCHES PUBLICS ET LA REVUE

« LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS » SUR NOTRE SITE WEB :

www.armds.gouv.ml dans la rubrique : Information

Ministère de l'Education Nationale

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICE DE CONSULTANTS POUR L'ETUDE SUR LA DECENTRALISATION ET LA DECONCENTRATION DE L'EDUCATION.

Financement : Convention de financement N°ML/FED/038-307

Référence : ligne 14 du PPM révisé de la DFM en juillet 2017

Le Ministère de l'Education Nationale a obtenu une convention de financement de l'Union Européenne, pour financer le coût du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de cette Convention sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat suivant : « **Service de Consultants pour l'étude sur la décentralisation et la déconcentration de l'Education dans le cadre du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF)** ».

Les services de consultant (Services) comprennent : (i) **la réalisation sur le terrain des enquêtes quantitatives et qualitatives sur la gestion des ressources transférées aux Collectivités Territoriales (CT) et aux Comités de Gestion Scolaire (CGS)**, (ii) **l'identification des forces et insuffisances de la gestion des ressources transférées de l'Etat aux CT et CGS**, (iii) **la proposition de solutions et de stratégies de renforcement de la décentralisation financière dans le secteur de l'éducation au Mali** et (iv) **la production d'un rapport de l'étude sur la décentralisation et la déconcentration de l'Education.**

La durée de la prestation est fixée à soixante (60) jours.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale invite les bureaux d'études à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le consultant doit être un cabinet d'études spécialisé en gestion publique avec une expérience confirmée en gestion financière décentralisée et en enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans ces domaines. Une expérience spécifique sur le secteur de l'éducation serait un atout.

Une liste restreinte de quatre (04) à six (06) bureaux d'études sera constituée. Ceux-ci recevront la lettre d'invitation accompagnée du dossier d'appel d'offres.

Les bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **21 août 2017** sous la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de l'étude sur la décentralisation et la déconcentration de l'Education** ».

P/Le Ministre, PO,

Le Secrétaire Général,

Moumine TRAORE

Chevalier de l'Ordre National

Ministère de l'Education Nationale

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**SERVICE DE CONSULTANTS POUR LA PROJECTION
DE DONNEES POPULATIONS SCOLARISABLES****Financement :** Convention de financement N°ML/FED/038-307**Référence :** ligne 11 du PPM révisé de la DFM en juillet 2017

Le Ministère de l'Education Nationale a obtenu une convention de financement de l'Union Européenne, pour financer le coût du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de cette Convention sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat suivant : « **Service de Consultants pour la projection des données populations scolarisables dans le cadre du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF)** ».

Les services de consultant (Services) comprennent : (i) **la consultation de documents à l'INSTAT et à la Direction Nationale de la Population (DNP), (ii) la simulation de projections de données populations, (iii) l'élaboration d'une base de données de populations scolarisables âgées de 03 à 22 ans par région, par cercle, par commune et par sexe sur la période 2010-2025.**

La durée de la prestation est fixée à soixante (60) jours.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale invite les consultants individuels à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services à savoir :

- **être un ingénieur statisticien ou démographe ;**
- **avoir une expérience de dix (10) au moins dans les enquêtes statistiques ou démographiques ;**
- **avoir une expérience dans la production de statistiques scolaires ;**
- **avoir une parfaite maîtrise du découpage administratif et pédagogique (atout).**

Une liste restreinte de quatre (04) à six (06) consultants individuels sera constituée. Ceux-ci recevront la lettre d'invitation accompagnée du dossier d'appel d'offres.

Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **23 août 2017** sous la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la projection de données populations scolarisables** ».

P/Le Ministre, PO,

Le Secrétaire Général,

Moumine TRAORE

Chevalier de l'Ordre National

Ministère de l'Education Nationale

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICE DE CONSULTANTS POUR L'ELABORATION DU PLAN DE COMMUNICATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.

Financement : Convention de financement N°ML/FED/038-307

Référence : ligne 01 du PPM révisé de la DFM en juillet 2017

Le Ministère de l'Education Nationale a obtenu une convention de financement de l'Union Européenne, pour financer le coût du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de cette Convention sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat suivant : « **Service de Consultants pour l'élaboration du plan de communication du Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF)** ».

Les services de consultant (Services) comprennent : (i) **l'identification des forces et faiblesses de la communication sur le département de l'éducation et de façon spécifique en matière de décentralisation/ déconcentration de l'éducation, (ii) l'examen des rôles et des responsabilités des différents acteurs en matière de communication et d'information, (iii) la proposition de solutions et de stratégies de renforcement des capacités en communication/ information dans le secteur de l'éducation au Mali et (iv) l'élaboration d'un plan de communication du département de l'éducation.**

La durée de la prestation est fixée à soixante (60) jours.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale invite les agences de communication à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les agences de communication intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

Le critère pour l'établissement de la liste restreinte est la qualification dans l'élaboration des plans de communication et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans ce domaine. Une expérience spécifique sur le secteur de l'éducation serait un atout.

Une liste restreinte de quatre (04) à six (06) agences de communication sera constituée. Celles-ci recevront la lettre d'invitation accompagnée du dossier d'appel d'offres.

Les agences de communication intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **22 août 2017** sous la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une agence de communication chargée de l'élaboration du plan de communication du Ministère de l'Education Nationale** ».

P/Le Ministre, PO,

Le Secrétaire Général,

Moumine TRAORE

Chevalier de l'Ordre National

Ministère de l'Education Nationale

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICE DE CONSULTANTS POUR L'ANALYSE DE LA PERTINENCE DES INFORMATIONS, DES INDICATEURS, DES METHODES DE COLLECTE, DE TRAITEMENT, D'ANALYSE ET D'UTILISATION DES DONNEES STATISTIQUES DE LA CPS SECTEUR EDUCATION.

Financement : Convention de financement N°ML/FED/038-307

Référence : ligne 12 du PPM révisé de la DFM en juillet 2017

Le Ministère de l'Education Nationale a obtenu une convention de financement de l'Union Européenne, pour financer le coût du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de cette Convention sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat suivant : « **Service de Consultants pour l'analyse de la pertinence des informations, des indicateurs, des méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et d'utilisation des données statistiques la CPS Secteur Education dans le cadre du Projet d'appui à l'enseignement fondamental au Mali (PROF)** ».

Les services de consultant (Services) comprennent : (i) **l'analyse des fiches d'enquête de la CPS Secteur Education, (ii) la compilation, la revue et l'examen des informations produites par la CPS Secteur Education et (iii) l'appréciation de la chaîne de production statistique de la CPS Secteur Education (collecte, traitement, diffusion).**

La durée de la prestation est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours.

La Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale invite les consultants individuels à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services à savoir :

- **être un ingénieur statisticien ou un planificateur ;**
- **avoir une expérience de dix (10) au moins dans les enquêtes statistiques ou les missions de planification ;**
- **avoir une expérience dans la planification scolaire ;**
- **avoir une parfaite maîtrise du découpage administratif et pédagogique (atout).**

Une liste restreinte de quatre (04) à six (06) consultants individuels sera constituée. Ceux-ci recevront la lettre d'invitation accompagnée du dossier d'appel d'offres.

Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à la **Direction des Finances et du Matériel, Hamdallaye ACI 2000, en face de l'ex Flamboyant, Tél : 20 29 59 80, Fax : 20 29 59 81, Email : mohomodoutaifour@yahoo.fr, m_moulaye2001@yahoo.fr, dindingyebedie@yahoo.fr** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **18 août 2017** sous la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de l'analyse de la pertinence des informations, des indicateurs, des méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et d'utilisation des données statistiques** ».

P/Le Ministre, PO,

Le Secrétaire Général,

Moumine TRAORE

Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE





AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N°2017- / AMI-PDG-ON-PAON

1. Dans le cadre d'un protocole signé entre les Gouvernements du Canada et du Mali, l'Office du Niger a obtenu auprès d'Affaires Mondiales Canada (Accord de Contribution N° 70 62 016 du 21 mars 2016) un financement d'un montant de 18,775 millions de dollars canadiens pour mettre en œuvre le Projet d'Appui à l'Office du Niger (PAON).

Le projet comprend deux composantes :

-  Composante 1 « Appui aux infrastructures productives ».
-  Composante 2 « Appui institutionnel ».

Sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture, ce programme a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire par une augmentation de la production de la zone, à partir de la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques publiques. Le PAON est organisé autour de deux objectifs spécifiques :

- Contribuer à l'accroissement des capacités de production agricole issue de l'irrigation dans la zone Office du Niger. Compte tenu des enjeux liés à la gestion et la disponibilité des ressources en eau, la réhabilitation de périmètre a été préférée à l'extension de nouveaux territoires. Ce choix favorisera l'amélioration de l'efficacité du réseau (réduction importante de la quantité de l'eau utilisée) et de la gestion de l'eau ;
- Améliorer la gouvernance de la zone Office du Niger, donc de contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Office du Niger. Pour cette composante le Canada mettra à la disposition de l'Office du Niger des ressources financières et humaines permettant la réalisation d'activités structurantes, complémentaires aux initiatives de renforcement des capacités des autres partenaires techniques et financiers (PTF).

2. La composante 1 du PAON dont l'Office du Niger assure la Maîtrise d'Ouvrage Délégué est intitulé « Appui aux infrastructures productives ». Une partie du financement alloué à cette composante 1 est affectée pour recruter un prestataire chargé du « études **d'Avant-projet Détaillé (APD) et d'impact environnemental et social pour l'aménagement hydroagricole de Sossé Sibila (3 050 ha)** ».

3. Ainsi, dans le cadre du projet, l'Office du Niger souhaite recruter un bureau d'études qui aura pour mission :

- Réalisation de l'étude d'impact environnemental et social pour l'aménagement hydroagricole de Sossé Sibila (3 050 ha) ;
 - Réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'aménagement hydroagricole de Sossé Sibila (3 050 ha).
4. Le recrutement d'un bureau d'études devra permettre de mobiliser un pool d'experts techniques mobilisables de façon permanente ou ponctuelle. L'équipe sera constituée d'experts internationaux ou nationaux et comprendra notamment des profils de type, ingénieur en génie rural/génie civil, ingénieur topographe, des techniciens génie rural ou génie civil, Ingénieur hydraulicien, Ingénieur géotechnicien, environnementaliste.
5. L'Office du Niger invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations attendues (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, moyens humains et financiers, etc.). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- **Critère 1** : Avoir au moins deux (2) expériences similaires (volume de travail comparable) dans les prestations d'étude d'aménagement ou de réhabilitation attestées par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive.
 - **Critère 2** : Disposer de toutes les pièces administratives et fiscales et être en règle vis-à-vis de l'administration. Il s'agit de :
 - 1 Agrément ou carte professionnelle ou document équivalent
 - 2 Certificat de non faillite
 - 3 Quitus fiscal pour les Nationaux
 - 4 Acte de constitution de groupement (le cas échéant).
6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de l'article 22 conflit d'intérêts du Code des Marchés Publics (décret N°2015-0640 /P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des marchés publics et des délégations de service public) sont applicables. Les bureaux d'études pourront s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives et se constituer en groupement.
7. L'Office du Niger établira, sur la base des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de bureaux d'études qui seront invités à soumissionner. Le nombre de candidature maximal à retenir sur la liste restreinte sera de six (06) bureaux d'étude. La sélection finale se fera sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition en accord avec les procédures édictées dans le Code des marchés de la République du Mali ci-dessus référencé.
8. La langue de soumission des dossiers est le français.

9. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 08 heures à 16 heures (TU) :

OFFICE DU NIGER - Direction Générale

Quartier administratif, Boulevard de l'indépendance

BP : 106 Ségou – Mali

Tél. (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43

www.on-mali.orgl / on@on-mali.org

dragoauguste@yahoo.fr

traorec2000@yahoo.fr

toure_oumar@yahoo.fr

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « **Recrutement d'un bureau d'étude pour les études d'Avant-projet Détaillé (APD) et d'impact environnemental et social pour l'aménagement hydroagricole de Sossé Sibila (3 050 ha en zone Office du Niger** » au plus tard le 18 septembre 2017 à 16 Heures (heure TU), à l'adresse ci-dessous en version papier (Original et deux copies) et en version numérique sur disque (CD ou USB) :

OFFICE DU NIGER - Direction Générale

Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance

BP : 106 Ségou – Mali

Tél. (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43

www.on-mali.orgl / on@on-mali.org

11. Dépouillement, analyse et classement un mois après la date limite de dépôt
12. La durée prévisionnelle d'exécution du marché est de seize (16) mois hors saison de pluies.

Le Président Directeur Général

Dr Mamadou M'Baré COULIBALY

Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE





AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N°2017- / AMI-PDG-ON-PAON

13. Dans le cadre d'un protocole signé entre les Gouvernements du Canada et du Mali, l'Office du Niger a obtenu auprès d'Affaires Mondiales Canada (Accord de Contribution N° 70 62 016 du 21 mars 2016) un financement d'un montant de 18,775 millions de dollars canadiens pour mettre en œuvre le Projet d'Appui à l'Office du Niger (PAON).

Le projet comprend deux composantes :

-  Composante 1 « Appui aux infrastructures productives ».
-  Composante 2 « Appui institutionnel ».

Sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture, ce programme a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire par une augmentation de la production de la zone, à partir de la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques publiques. Le PAON est organisé autour de deux objectifs spécifiques :

- Contribuer à l'accroissement des capacités de production agricole issue de l'irrigation dans la zone Office du Niger. Compte tenu des enjeux liés à la gestion et la disponibilité des ressources en eau, la réhabilitation de périmètre a été préférée à l'extension de nouveaux territoires. Ce choix favorisera l'amélioration de l'efficacité du réseau (réduction importante de la quantité de l'eau utilisée) et de la gestion de l'eau ;
- Améliorer la gouvernance de la zone Office du Niger, donc de contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Office du Niger. Pour cette composante le Canada mettra à la disposition de l'Office du Niger des ressources financières et humaines permettant la réalisation d'activités structurantes, complémentaires aux initiatives de renforcement des capacités des autres partenaires techniques et financiers (PTF).

14. La composante 1 du PAON dont l'Office du Niger assure la Maîtrise d'Ouvrage Délégué est intitulé « Appui aux infrastructures productives ». Une partie du financement alloué à cette composante 1 est affectée pour recruter un prestataire chargé du « **contrôle et Surveillance des travaux de réhabilitation de 1 140 des Partiteurs M3, M4 et M5 du casier de Molodo en zone Office du Niger** ».

15. Ainsi, dans le cadre du projet, l'Office du Niger souhaite recruter un bureau d'études qui aura pour mission :

- Assurer la surveillance et le contrôle de l'exécution des travaux de réhabilitation de 1 140 des Partiteurs M3, M4 et M5 dans le casier de Molodo en zone Office du Niger ;
 - Respecter les clauses administratives du marché ;
 - Suivre la qualité des prestations de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux à chaque stade de réalisation ;
 - Suivre le respect de l'environnement dans le cadre des travaux.
16. Le recrutement d'un bureau d'études devra permettre de mobiliser un pool d'experts techniques mobilisables de façon permanente ou ponctuelle. L'équipe sera constituée d'experts internationaux ou nationaux et comprendra notamment des profils de type, ingénieur en génie rural/génie civil, ingénieur topographe, des techniciens génie rural ou génie civil, Ingénieur hydraulicien, Ingénieur géotechnicien, environnementaliste.
17. L'Office du Niger invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations attendues (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, moyens humains et financiers, etc.). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- **Critère 1:** Avoir au moins deux (2) expériences similaires (volume de travail comparable) dans le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement ou de réhabilitation attestées par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive.
 - **Critère 2:** Disposer de toutes les pièces administratives et fiscales et être en règle vis-à-vis de l'administration. Il s'agit de :
 - 1 Agrément ou carte professionnelle ou document équivalent
 - 2 Certificat de non faillite
 - 3 Quitus fiscal pour les Nationaux
 - 4 Acte de constitution de groupement (le cas échéant).
18. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de l'article 22 conflit d'intérêts du Code des Marchés Publics (décret N°2015-0640 /P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des marchés publics et des délégations de service public) sont applicables. Les bureaux d'études pourront s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives et se constituer en groupement.
19. L'Office du Niger établira, sur la base des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de bureaux d'études qui seront invités à soumissionner. Le nombre de candidature maximal à retenir sur la liste restreinte sera de six (06) bureaux d'étude. La sélection finale se fera sur la base de la qualité technique et du montant de la

proposition en accord avec les procédures édictées dans le Code des marchés de la République du Mali ci-dessus référencé.

20. La langue de soumission des dossiers est le français.

21. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 08 heures à 16 heures (TU) :

OFFICE DU NIGER - Direction Générale

Quartier administratif, Boulevard de l'indépendance

BP : 106 Ségou – Mali

Tél. (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43

www.on-mali.orgl / on@on-mali.org

dragoauguste@yahoo.fr

traorec2000@yahoo.fr

toure_oumar@yahoo.fr

22. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « **Recrutement d'un bureau d'étude pour le contrôle et la Surveillance des travaux de réhabilitation de 1 140 des Partiteurs M3, M4 et M5 du casier de Molodo en zone Office du Niger** » au plus tard le 11 septembre 2017 à 16 Heures (heure TU), à l'adresse ci-dessous en version papier (Original et deux copies) et en version numérique sur disque (CD ou USB) :

OFFICE DU NIGER - Direction Générale

Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance

BP : 106 Ségou – Mali

Tél. (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43

www.on-mali.orgl / on@on-mali.org

23. Dépouillement, analyse et classement un mois après la date limite de dépôt

24. La durée prévisionnelle d'exécution du marché est de seize (16) mois hors saison de pluies.

Le Président Directeur Général

Dr Mamadou M' Baré COULIBALY

Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N°2017- / AMI-PDG-ON-PAON

25. Dans le cadre d'un protocole signé entre les Gouvernements du Canada et du Mali, l'Office du Niger a obtenu auprès de Affaires Mondiales Canada (Accord de Contribution N° 70 62 016 du 21 mars 2016) un financement d'un montant de 18,775 millions de dollars canadiens pour mettre en œuvre le Projet d'Appui à l'Office du Niger (PAON).

Le projet comprend deux composantes :

- ✚ Composante 1 « Appui aux infrastructures productives ».
- ✚ Composante 2 « Appui institutionnel ».

Sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture, ce programme a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire par une augmentation de la production de la zone, à partir de la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques publiques. Le PAON est organisé autour de deux objectifs spécifiques :

- Contribuer à l'accroissement des capacités de production agricole issue de l'irrigation dans la zone Office du Niger. Compte tenu des enjeux liés à la gestion et la disponibilité des ressources en eau, la réhabilitation de périmètre a été préférée à l'extension de nouveaux territoires. Ce choix favorisera l'amélioration de l'efficacité du réseau (réduction importante de la quantité de l'eau utilisée) et de la gestion de l'eau ;
- Améliorer la gouvernance de la zone Office du Niger, donc de contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Office du Niger. Pour cette composante le Canada mettra à la disposition de l'Office du Niger des ressources financières et humaines permettant la réalisation d'activités structurantes, complémentaires aux initiatives de renforcement des capacités des autres partenaires techniques et financiers (PTF).

26. La composante 2 du PAON dont l'Office du Niger assure la Maîtrise d'Ouvrage Délégué est intitulé « Appui institutionnel ». Une partie du financement alloué à cette composante 2 est affectée pour recruter un prestataire chargé de « **l'études d'élaboration d'une politique Genre de l'office du Niger** ».

27. Ainsi, dans le cadre du projet, l'Office du Niger souhaite recruter un bureau d'études qui

aura pour mission :

- d'accompagner les responsables de la Direction et des services centraux de l'ON afin qu'ils se familiarisent avec le concept Genre, et techniques d'intégration genre dans tout processus de développement ;
- de renforcer les capacités des responsables de la Direction et des services centraux de l'ON ;
- de doter l'ON d'un document de politique /plan stratégique pluriannuel et d'un plan opérationnel.

28. Le recrutement d'un bureau d'études devra permettre de mobiliser un pool d'experts techniques mobilisables de façon permanente ou ponctuelle. L'équipe sera constituée d'experts internationaux ou nationaux, senior (bac + 5 ou niveau doctoral) en agroéconomie, droit ou sociologie ou tout autre diplôme similaire. L'Assistant(e) doit être de niveau supérieur (Bac + 4) et de profil de formation complémentaire au responsable des travaux.

29. L'Office du Niger invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations attendues (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, moyens humains et financiers, etc.). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- **Critère 1** : Avoir au moins deux (2) expériences similaires (volume de travail comparable) dans les prestations d'étude sur le genre attestées par les attestations de bonne exécution.
- **Critère 2** : Disposer de toutes les pièces administratives et fiscales et être en règle vis-à-vis de l'administration. Il s'agit de :
 - 1 Agrément ou carte professionnelle ou document équivalent
 - 2 Certificat de non faillite
 - 3 Quitus fiscal pour les Nationaux
 - 4 Acte de constitution de groupement (le cas échéant).

30. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de l'article 22 conflit d'intérêts du Code des Marchés Publics (décret N°2015-0640 /P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des marchés publics et des délégations de service public) sont applicables. Les bureaux d'études pourront s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives et se constituer en groupement.

31. L'Office du Niger établira, sur la base des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de bureaux d'études qui seront invités à soumissionner. Le nombre de candidature maximal à retenir sur la liste restreinte sera de six (06) bureaux

d'étude. La sélection finale se fera sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition en accord avec les procédures édictées dans le Code des marchés de la République du Mali ci-dessus référencé.

32. La langue de soumission des dossiers est le français.
33. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 08 heures à 16 heures (TU) :

OFFICE DU NIGER - Direction Générale

Quartier administratif, Boulevard de l'indépendance

BP : 106 Ségou – Mali

Tél. (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43

www.on-mali.orgl / on@on-mali.org

lboukonate14@gmail.com ; timbagga2000@yahoo.fr; btraoreon@gmail.com .

34. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « **Recrutement de services professionnels pour l'élaboration d'une politique Genre de l'office du Niger** » au plus tard le 21 août 2017 à 16 Heures (heure TU), à l'adresse ci-dessous en version papier (Original et deux copies) et en version numérique sur disque (CD ou USB) :

OFFICE DU NIGER - Direction Générale

Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance

BP : 106 Ségou – Mali

Tél. (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43

www.on-mali.orgl / on@on-mali.org

35. Dépouillement, analyse et classement un mois après la date limite de dépôt
36. La durée prévisionnelle d'exécution du marché est de quarante (40) jours ouvrables.

Le Président Directeur Général
Dr Mamadou M'Baré COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

AOON N°0548/ F – 2017

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le **quotidien « L'ESSOR » n°18283 du 18 octobre 2016, n°18366 du 21 février 2017 et n°18466 du 17 juillet 2017.**

2. Le **Ministère de l'Education Nationale** dispose de fonds sur le budget de l'Etat, afin de financer le **programme intérimaire**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour **la fourniture de cahiers destinés aux établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel.**

3. Le Ministère de l'Education Nationale sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **fourniture de cahiers destinés aux établissements d'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel en deux (02) lots :**
 - **Lot 1 : Fourniture de cahiers destinés aux établissements d'enseignement secondaire général ;**
 - **Lot 2 : Fourniture de cahiers destinés aux établissements d'enseignement technique et professionnel ;**

Un soumissionnaire peut postuler pour un ou les deux (02) lots et être attributaire des deux (02) lots.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article **50**, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

-Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale

-Mohomodou TAÏFOUR: mohomodoutaifour@yahoo.fr;

-Mohamed Moulaye TRAORE: m_moulaye2001@yahoo.fr;

-TIMBELY dinding YEBEDIE: dindingyebedie@yahoo.fr;

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du régisseur d'avances, 2ème étage. Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi pendant les heures de service.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

Le chiffre d'affaires moyen des années 2014, 2015 et 2016 doit être au moins égal à 250 000 000 F CFA. Les chiffres d'affaires sont tirés des états financiers (bilans, extraits des bilans et comptes d'exploitation), certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre pour au maximum pour les années 2014, 2015 et 2016. Sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « bilans ou extrait de bilans conforme aux déclarations souscrites au service des impôts » ;

Expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Au moins deux (02) marchés de fournitures scolaires (cahiers, livres ou manuels, stylos à bille, matériels de géométrie) avec une valeur minimale par marché similaire de 75 000 000 F CFA. Lesdits marchés similaires doivent être prouvés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants ou tout document émanant d'institutions publiques ou parapubliques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art pendant la période 2012 à 2016. Pour les marchés qui comprennent plusieurs articles, la part monétaire des fournitures scolaires (cahiers, livres ou manuels, stylos à bille, matériels de géométrie) ne doit pas être inférieure à 75 000 000 F CFA.

- 7.** Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** chez le **régisseur d'avances, 2ème étage**. La méthode de paiement sera ***en espèce ou par chèque certifié ou par virement Bancaire*** suivant les coordonnées ci-après : Banque : **Banque Malienne de Solidarité (BMS) SA**, Code Banque : **ML 102**, Code Guichet : **01001**, Numéro de compte : **001680603801-93**. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par ***courrier électronique ou remis sur place en support papier***

8. Les offres devront être soumises à la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale, Secrétariat Général, 2^{ème} étage au plus tard le **17 août 2017 à 09 heures 30 mn TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :
Lot 1 : 10 000 000 F CFA;
Lot 2 : 4 500 000 F CFA.

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **17 août 2017 à 09 heures 45 mn TU** dans la salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Education Nationale.

P/Le Ministre, P.O,

Le Secrétaire Général,

Moumine TRAORE

Chevalier de l'Ordre National

MINISTÈRE DE LA
DECENTRALISATION
ET DE LA FISCALITE LOCALE

-----**-----

REGION DE GAO

-----**-----

COMMUNE URBAINE DE GAO

-----**-----

RÉPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

-----**-----

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date : 07 Août 2017.

Crédit IDA : N°4966-ML

AAON No: AON N°01/CUG-PACUM/2017

- 1- Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un crédit de l'Association internationale pour le Développement (IDA) en différentes monnaies, pour financer le Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements éligibles au titre des marchés des **«Travaux de construction de deux (2) blocs de trois (03) salles de classes équipées, un (01) bureau -magasin équipé et deux (02) blocs de trois (3) latrines à Farandjiré premier cycle dans la Commune Urbaine de Gao»**.
- 2- La Mairie de la Commune Urbaine de Gao sollicite des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les **travaux de construction de deux (02) blocs de trois (03) salles de classes équipées, un (01) bureau - magasin équipé et deux (02) blocs de trois (03) latrines à Farandjiré premier cycle, dans la Commune Urbaine de Gao en lot unique pour un délai d'exécution de Trois (03) mois**.
- 3- Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres tous les jours ouvrables de 8h à 16 h – heure GMT auprès du **Secrétariat Général de la Mairie de la Commune Urbaine de Gao, Zone Administrative, BP Tél. :(00 223) 79 05 87 26 / 66 78 53 97 / 76 05 19 18 Email : ben25ma@yahoo.fr**.
3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le *Dossier d'Appel d'Offres complet en français* au secrétariat de la Mairie de Gao, **tous les jours ouvrables de 8h à 16h GMT**, contre un reçu paiement, non remboursable, de : **Cinquante mille francs CFA (50 000 F CFA)** en espèces ou par chèque certifié. Le document d'Appel d'offres sera adressé par voie postale à un soumissionnaire étranger à ses frais.
4. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Travaux – Droit Civil.

5. Les offres devront être soumises au **Secrétariat de la Mairie de Gao** au plus tard le **22 Août 2017 Heures 00 mn locales**. Les offres doivent comprendre «une garantie de l'offre», pour un montant de : **Deux millions sept cent mille (2 700 000) FCFA**, ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible.
6. Les offres seront ouvertes en présence des *représentants des soumissionnaires qui le souhaitent* dans la salle de réunion de la Mairie de Gao le **22 Août 2017 à 10 Heures 30 mn locales**.
7. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les «Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les Emprunteurs de la Banque mondiale et ouvert à tous les soumissionnaires tels que définis dans les Directives».
8. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) **Capacité financière**

Le soumissionnaire doit avoir réalisé pour des travaux de construction au cours des trois derniers exercices (2014, 2015 et 2016) un chiffre d'affaires annuel moyen de : **Trois millions (300 000 000) FCFA**, ou leurs montants équivalents en monnaie librement convertible.

Il devra disposer de liquidités ou de facilités de crédit à hauteur de : Sans objet.

b) **Capacité technique et expérience**

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des **Cinq (5)** dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures
- Participation à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins **un (1) marché** au cours des **cinq (5)** dernières années avec une valeur minimum de :

Quatre-vingt-un millions (81 000 000) de FCFA ou leurs montants équivalents en monnaie librement convertible et qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés.

Disponibilité d'un personnel clé qualifié :

Un Directeur des travaux, un chef de chantier, un Expert environnementaliste.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

Pour le Maire de la Commune Urbaine de Gao
PO le 1^{er} Adjoint au Maire
BEN MAOULOU

MINISTERE DE L'AGRICULTURE**République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi****OFFICE DU NIGER****DIRECTION GENERALE****Avis d'Appel d'Offres Ouvert*****OFFICE DU NIGER, Quartier Administratif, Boulevard de l'Indépendance,******BP : 106 – Ségou, Mali, TEL : (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43,******Avis d'Appel d'Offres international Ouvert N° 33 /PDG-ON du 01 août 2017***

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (Éventuellement) paru dans : Sans Objet.

1. **L'OFFICE DU NIGER a inscrit dans son budget des fonds, afin de financer la maintenance des matériels informatiques et bureautiques de l'Office du Niger, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de maintenance des matériels informatiques et bureautiques de l'Office.**
2. L'Office du Niger sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation des services suivants : ***maintenance des matériels informatiques et bureautiques de l'Office du Niger.***
3. **La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 50 du le Décret N° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.**
4. **Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Ségou ; Bamoussa TRAORE, braoreon@gmail.com ; Youssouf SANOGO, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : OFFICE DU NIGER - DIRECTION GENERALE, Quartier Administratif, Boulevard de l'Indépendance,**
5. ***BP : 106 – Ségou, Mali, TEL : (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43, www.on-mali.org / on@on-mali.org de 7 h 30 à 16 h 45.***

6. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le DPAO pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de *cinquante mille (50 000) en FCFA* à l'adresse mentionnée ci-après à l'adresse mentionnée ci-après : OFFICE DU NIGER - DIRECTION GENERALE, Quartier Administratif, Boulevard de l'Indépendance, BP : 106 – Ségou, Mali, TEL : (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43, www.on-mali.org / on@on-mali.org **du lundi au jeudi de 08h à 16h 45mn et tous les vendredis de 08h à 12h**. La méthode de paiement sera *en espèces à partir du jeudi 03 août 2017*.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : OFFICE DU NIGER - DIRECTION GENERALE, Quartier Administratif, Boulevard de l'Indépendance, BP : 106 – Ségou, Mali, TEL : (223) 21 32 02 92 FAX : (223) 21 32 01 43, www.on-mali.org / on@on-mali.org au plus tard 30 août 2017 à *10 heures*. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de *neuf cent mille (900 000) F CFA*.
10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 30 août 2017 à *10 heure 00 mn* à l'adresse suivante : : ***Salle de conférence de la Direction Générale de l'Office du Niger*** Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance, Tél : (223) 21 320 292, Boîte postale : 106

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, *l'expression de notre haute considération*

Le Président Directeur Général

de l'Office du Niger

MINISTERE DE L'AGRICULTURE**République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi****OFFICE DU NIGER****DIRECTION GENERALE****Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)****N° 00029/PDG-ON DU 26 JUILLET 2017***Office du Niger*

12. L'Office Du Niger a obtenu des fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement (B.O.A.D) un prêt, afin de financer le Projet d'Aménagement Hydro-agricole de Molodo Nord, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction d'un simulateur physique à commande aval dans la Zone de Molodo et la formation de ses utilisateurs, à l'Office du Niger.
13. L'Office Du Niger sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants de construction d'un simulateur physique à commande aval dans la Zone de Molodo et la formation de ses utilisateurs, à l'Office du Niger

Les travaux consisteront à réaliser une maquette en béton armé, implantée dans un endroit spécifique (zone du périmètre) illustrant l'ensemble du système hydraulique mise en place pour l'irrigation des superficies aménagées dans le cadre du Projet Molodo Nord ainsi que la formation de ses utilisateurs (encadrement et bénéficiaires), à l'Office du Niger. Il sera réalisé au besoin le nettoyage et le terrassement nécessaire pour le site d'implantation. Le simulateur est un outil efficace pour la formation et la mise à niveau des agents chargés de l'irrigation et les exploitants agricoles.

14. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 44, et ouvert à tous les candidats éligibles.
15. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Administrative et Financière** de l'Office du Niger à Ségou moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (50.000) F CFA à partir du 31 juillet 2017 comme suit : Du lundi au jeudi : De 09 heures à 12 heures et 13 heures à 15 heures à l'adresse mentionnée ci-après Direction Générale de l'Office du Niger Tel : **(223) 21 320 292 de 08h à 16h 45mn, En espèce**. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par dépôt direct au secrétariat de la Direction Générale.

16. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le DPAO pour les informations détaillées.
17. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : A n'ouvrir qu'en séance public l'Appel d'offres relatif aux Travaux de construction d'un simulateur physique à commande aval dans la Zone de Molodo et la formation de ses utilisateurs, à l'Office du Niger au plus tard le 30 août 2017 à 11 heures 00 mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
18. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **300 000F CFA**.
19. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt jours (120) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
20. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 30 août 2017 à 11 heures 00 mn.

Le Président Directeur Général
de l'Office du Niger

PRIMATURE**REPUBLIQUE DU MALI**

Un Peuple – Un But – Une Foi**AUTORITE DE REGULATION**

**DES MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS**DECISION N°17- 019/ARMDS-CRD DU 27 JUILLET 2017**

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS NON JURIDICTIONNEL DE GROUP DELTA LOG MALI GLOBAL SERVICES CONTESTANT LES RESULTATS DU LOT 4 DE L'APPEL D'OFFRES N°00001/MAT-CENI-2017 RELATIF A LA FOURNITURE DE DIX-SEPT (17) VEHICULES POUR LE COMPTE DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)

- Vu** la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008 modifiée, relative à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des marchés publics et des délégations de service public, modifié ;
- Vu** le Décret n°08-482/P-RM du 11 août 2008 modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** le Décret n°2013-168/P-RM du 21 février 2013 portant renouvellement du mandat de certains membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n°2013-520/P-RM du 21 juin 2013 portant renouvellement de mandat de certains membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n°2014-0494/P-RM du 4 juillet 2014 portant renouvellement de mandat de certains membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n° 2016-0028-/P-RM du 27 janvier 2016 portant nomination de membres du Conseil de Régulation ;
- Vu** le Décret n°2017-0216/P-RM du 13 mars 2017 portant nomination d'un membre du Conseil de Régulation ;
- Vu** l'Acte d'Huissier en date du 2 mars 2016 constatant l'élection du Président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;
- Vu** la Décision n°10-001/ARMDS-CR du 3 mars 2010 portant adoption du Règlement intérieur

de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Vu la Décision n°10-002/ARMDS-CR du 3 mars 2010 portant modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Vu la Lettre en date du 18 juillet 2017 du Group Delta Log Mali Global Services enregistrée le même jour sous le numéro 019 au Secrétariat du CRD ;

L'an deux mil dix-sept et le mardi 25 juillet, le Comité de Règlement des Différends (CRD), composé de :

- **Monsieur Allassane BA**, Président ;
- **Monsieur Allassane BA**, Membre représentant l'Administration, Rapporteur ;
- **Monsieur Gaoussou A.G. KONATE**, Membre représentant le Secteur Privé ;
- **Me Arandane TOURE**, Membre représentant la Société Civile.

Assisté de Messieurs Dian SIDIBE, Magistrat, Chargé de mission au Département Réglementation et Affaires Juridiques et Issoufou JABBOUR, Assistant au Département Réglementation et Affaires Juridiques ;

Oui le Conseiller – Rapporteur, en la lecture de son rapport ;

Oui les Parties en leurs observations orales, notamment :

- Pour Group Delta Log Mali Global Services : Monsieur Moussa TOURE, Directeur Général et Fily CISSOKO, Assistante ;
- Pour la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) : Messieurs Beffon CISSE, Questeur, Oumar KANOUTE, Agent et Hamane Moulaye ALHADJI de la DFM du Ministère de l'Administration Territoriale ;

a délibéré conformément à la loi et a adopté la présente délibération fondée sur les faits, la régularité du recours et les moyens exposés ci-après :

FAITS :

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a lancé l'Appel d'Offres n°00001/MAT-CENI-2017, relatif à la fourniture de dix-sept (17) véhicules auquel Group Delta Log Mali Global Services a soumissionné ;

Le 10 juillet 2017, Group Delta Log Mali Global Services a adressé une correspondance à la CENI pour demander des informations sur l'évolution du Dossier d'Appel d'Offres ;

Par une correspondance en date du 12 juillet 2017 reçue le 14 juillet 2017 par Delta Log Mali Global Services, la CENI l'a informé que l'analyse du dossier ne lui a pas permis de réserver une suite favorable à son offre ;

Le 14 juillet 2017, Group Delta Log Mali Global Services a contesté dans un recours gracieux adressé à la CENI, la décision de rejet de son offre ;

Le 17 juillet 2017, la CENI par lettre N°124/2017-CENI-P a répondu à ce recours gracieux ;

Le 18 juillet 2017, Group Delta Log Mali Global Services a saisi le Président du Comité de Règlement des Différends (CRD) d'un recours non juridictionnel pour contester les résultats de l'Appel d'Offres en cause.

RECEVABILITE :

Considérant que l'article 11 de la loi n°08-023 du 23 juillet 2008, modifiée, dispose que :

« *L'Autorité peut effectuer des enquêtes et vérifications ou entreprendre toutes autres actions en vue de rechercher et d'établir des irrégularités dans le domaine des marchés publics et des délégations de service public* » ;

Considérant que des irrégularités entachent la procédure de l'Avis d'Appel d'Offres ;

Il y a lieu de les corriger.

MOYENS DEVELOPPES PAR LE REQUERANT :

Il déclare solliciter le concours du Comité de Règlement des Différends (CRD) dans sa procédure de contestation des résultats du marché en cause ;

Qu'en effet, il a adressé un courrier à la CENI, le vendredi 14 juillet 2017 pour contester les motifs de son élimination qui figurent dans la lettre d'information qu'il a reçue le même 14 juillet 2017 de la CENI ;

Qu'aussi, il informe le CRD qu'il a par le passé, adressé deux correspondances à la CENI pour signifier les incohérences dudit dossier d'appel d'offres et aussi se plaindre de la rétention d'informations entourant le dossier ;

Qu'il a exigé de la CENI de lui donner les motifs d'élimination de son offre et les motifs d'attribution de l'offre concurrente ;

Qu'il déclare contester l'élimination de son offre et souhaite que le CRD s'implique afin qu'un dénouement juste soit trouvé à ce litige et qu'il soit mis dans ses droits.

MOYENS DEVELOPPES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE :

Elle soutient que Group Delta Log Mali Global Services a introduit son recours non juridictionnel devant le Comité de Règlement des Différends (CRD), le 18 juillet 2017 à la suite d'un recours gracieux introduit auprès d'elle le 14 juillet 2017, soit le 2ème jour ouvrable de la saisine de l'autorité contractante ;

Que Group Delta Log Mali Global Services n'a donc pas attendu le délai de trois (3) jours ouvrables réglementaires imparti à l'autorité contractante pour répondre à son recours gracieux prévu à l'article 121.2 du décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, qui dispose que : « *En l'absence de décision rendue par l'autorité contractante le requérant peut saisir le Comité de règlement des différends dans les deux (2) jours ouvrables à compter de l'expiration du délai de trois (3) jours mentionnés à l'article 120.4* » ;

Que le recours de Group Delta Log Mali Global Services est donc irrecevable pour non-respect de cette disposition.

DISCUSSION :

Considérant que tant dans son recours introductif qu'au cours des débats, la société Group Delta Log Mali Global Services a soutenu que la publicité de l'Avis d'Appel d'Offre était faite en violation des règles de transparence et d'égalité d'accès à la commande publique, dans la mesure où ledit Avis, qui a été publié une seule fois, était à peine visible dans le journal où il a été inséré ;

Qu'à l'appui de son argumentaire, la requérante a indiqué que curieusement, aucune des sociétés dont le principal objet est la fourniture de véhicules et qui soumissionnent régulièrement pour ce type de marchés publics n'a pu acheter le Dossier d'Appel d'Offres, faute d'avoir été mis au courant de l'Avis ;

Considérant qu'au cours des débats, la société Group Delta Log Mali Global Services a produit un exemplaire du Journal ESSOR N°18439 du mercredi 07 juin 2017, où il apparaît clairement que l'Avis d'Appel d'Offres dont s'agit est inséré dans le journal en caractères très fins à la place réservée aux avis d'enquête *commodo* et *incommodo* et entre deux annonces de cette catégorie ;

Qu'il était donc dissimulé ;

Considérant que la mise en concurrence et l'exigence de transparence ne sauraient être efficaces que si la publicité de l'Avis d'Appel d'Offre est suffisante et efficace, de manière à permettre l'information des candidats potentiels ;

Qu'en l'espèce la publication de l'Avis d'Appel d'Offre est loin de satisfaire à cette exigence fondamentale ;

Qu'il s'ensuit que cette publication n'a donc pas respecté le principe de la transparence et de la concurrence des procédures de passation des marchés publics ;

Qu'il y a donc lieu de corriger cette imperfection en ordonnant la reprise de la procédure depuis la publication de l'Avis d'Appel d'Offres ;

En conséquence,

DECIDE :

1. **Déclare le recours de Group Delta Log Mali Global Services recevable ;**
2. **Dit que le recours est bien fondé ;**
3. **Ordonne la reprise de la procédure depuis la publication de l'Avis d'Appel d'Offres en cause ;**
4. **Dit que le Secrétaire Exécutif est chargé de notifier à Group Delta Log Mali Services, à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et à la Direction Générale des marchés publics et des délégations de service public, la présente Décision qui sera publiée.**

Bamako, le 27 Juillet 2017

Le Président,

Dr Allassane BA
Administrateur Civil